

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 décembre 2020**

**Objet**

**Côté Sciences -  
Abrogation  
délibération du 12  
décembre 2016 -  
Approbation de la  
convention de  
partenariat -  
Autorisation de  
signature**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
Mme CHEVAUCHERIE –M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –  
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –  
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –  
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –  
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL  
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

**Absent :**

**M. ASFOR**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac a entamé depuis 2003 un projet de rénovation urbaine dont une des composantes principales s'est articulée autour de la requalification des établissements scolaires du quartier Libération. La réflexion entamée autour de l'école Pierre et Marie Curie a abouti à la définition d'un programme territorial, concept défini en partenariat avec l'Education Nationale et développé par CAP SCIENCES et dénommé « Côté sciences » (marque déposée).

Un espace de médiation et de ressources scientifiques a ouvert ses portes au 13 avenue Pierre Curie à Floirac en Septembre 2008, faisant suite à 3 années d'actions préalables sur la commune.

Les programmes territoriaux Côté sciences ont pour objectif de participer au développement du territoire par la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (STI).

Dans le cas du programme Côté sciences basé à Floirac, trois axes fondateurs sont inscrits comme éléments d'orientation majeurs :

- un axe politique de la ville – quartiers prioritaires
- un axe renforcement de l'enseignement des sciences dès l'école primaire
- un axe de valorisation du territoire de la rive droite et d'un élément structurant qui le compose : le parc des Coteaux.

Jusqu'en 2019, une convention tripartite, réunissant les partenaires initiaux du programme (Ville de Floirac, Education Nationale, Cap Sciences), définissait les objectifs et les modalités du programme. Les partenaires du GPV ont souhaité poursuivre ce partenariat, en l'élargissant et en l'actualisant.

Une nouvelle convention fixe le cadre de ce partenariat.

Il convient donc d'abroger la délibération du 12 décembre 2016 approuvant la précédente convention Ville de Floirac-Education Nationale-Association Cap Sciences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;  
Vu la délibération du 12 décembre 2016 ;  
Vu la convention de partenariat ci-annexée ;  
Vu l'avis de la Commission Education réunie en date du 19 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**Abroge** la délibération du 12 décembre 2016 ;

**Approuve** la convention de partenariat au programme territorial Côté Sciences ci-jointe.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020**

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :



*Le Maire,*